

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 23 JUIN 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Mme PAPAREMBORDE, KELLER, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LUCBEREILH, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, GAILLAT, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Jean CASABONNE	à	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Cédric LAPRUN	à	Bernard UTHURRY
	Dominique FOIX	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Pierre SERENA	à	Henriette BONNET
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Marylise GASTON	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Aurélien GIRAUDON	à	Robert BAREILLE

<u>Suppléants</u> :	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Christine CABON	suppléante de	Aimé SOUMET

Excusés : Joseph LEES, Anne VOELTZEL, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFRANE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUERY

REÇU

RAPPORT N° 150623-03-FIN-

le 30 JUIN 2015

ASSOCIATION AÏD'O'BEARN : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SOUS-PRÉFECTURE
S^TE MARIE

M. LACRAMPE indique que par lettre en date du 16 mars 2015, l'association AÏD'O'BEARN a sollicité une subvention de la part de la CCPO. Créée en décembre 2014 et issue de la fusion de 3 associations locales, elle vient en aide aux exploitants agricoles en difficulté sur le territoire du Haut-Béarn. Cette association fonctionne sur le principe d'une « mutuelle prévoyance ».

Lors d'une réunion, les responsables, Monsieur Lapachet et Madame Fatta, ont expliqué le principe d'aide. L'association AÏD'O'BEARN intervient financièrement à hauteur de 3,50 € de l'heure durant 15 jours auprès des agriculteurs qui font appel au Service de Remplacement Adour et Montagne pour cause de maladie, accident, décès (et non pas pour des congés). Cette participation vient en complément de celle de la MSA. Au final, sur les 18 € de l'heure que coûte un remplaçant, il reste 3,25 € de l'heure à la charge de l'exploitant.

Conscient de l'intérêt de cette association à vocation économique, le Bureau Communautaire, a donné un avis favorable et a proposé d'accorder une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2015.

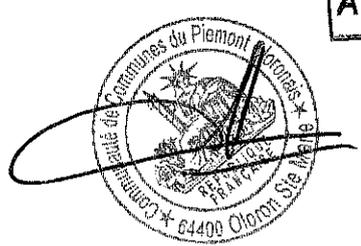
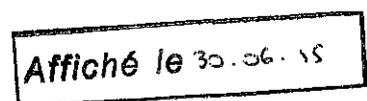
Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCORDE** une aide de 1 000 € à l'Association AID' O' BEARN au titre de l'année 2015 prévue au Budget Général 2015
- **APPROUVE** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 juin 2015

Suivent les signatures

   Le Président
Daniel LACRAMPE

REÇU

le 30 JUIN 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE